

Un lien entre NOUS

Le bulletin d'information des élus de la MSA de Franche-Comté
N° 10 - JUILLET 2021

ÉPISODE DE GEL

Prise en charge de cotisations

Afin de soutenir les exploitants et employeurs les plus touchés par les dégâts majeurs provoqués par le gel ayant eu lieu au cours de la première quinzaine du mois d'avril 2021, un dispositif exceptionnel de prise en charge de cotisations sociales est mis en place par le gouvernement.

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Pensez-y dès maintenant !

Votre enfant a entre 16 et 18 ans ? Pour bénéficier de l'allocation au mois d'août, vous devez déclarer qu'il est toujours scolarisé ou en apprentissage à la rentrée 2020-2021. Effectuez rapidement cette démarche grâce au service en ligne dédié dans Mon espace privé.

CONGÉ PATERNITÉ

25 jours de congé

Au 1er juillet, le congé de paternité est allongé et passe de 11 à 25 jours (32 jours en cas de naissances multiples) et devient fractionnable. Vous devrez obligatoirement prendre 7 jours de congé immédiatement après la naissance de votre enfant. Les autres jours sont à prendre dans les 6 mois suivant la naissance.

LE RETOUR DES RÉUNIONS EN PRÉSENTIEL

La situation sanitaire s'améliorant, nous avons pu enfin nous retrouver en présentiel à plusieurs occasions. Quel bonheur de se revoir et de se parler !

En mai, les Comités Départementaux ont réuni les responsables, adjoints et administrateurs à Lons le Saunier, Vercel et Combeaufontaine. Les nouveaux élus ont également pu faire connaissance des administratifs MSA du service Vie Institutionnelle. Ce jour-là, le fil rouge préconisé par la CCMSA a été donné :

l'alimentation est la thématique des actions de prévention à mener sur 2021/2022. Les délégués pourront mettre en place d'autres sujets qui leur tiendront à cœur. En juin, les échelons locaux se sont réunis : les délégués commencent à construire des projets pour cet automne. Certains vont organiser des ateliers cuisine, d'autres des marches gourmandes ; les révisions du code de la route et les ateliers seniors séduisent également. Ces actions débiteront dès la rentrée.

Le 19 novembre, nous nous retrouverons aux Salines Royales d'Arc-et-Senans lors de l'Assemblée Générale de la MSA de Franche-Comté. Certains jeunes d'établissements scolaires agricoles devraient être mis en avant : avec le mode d'expression qu'ils choisiront (scénettes, chansons...), ils présenteront leurs visions du guichet unique de la MSA, avec l'espoir qu'ils deviennent un jour délégués MSA et défendront le monde agricole de demain.



Rachel SAPOLIN, Présidente du Comité Départemental 70/90



Pour plus d'information, rendez-vous sur franchecomte.msa.fr

Si vous ne l'avez pas encore fait, créez votre profil *Mon espace privé* sur : franchecomte.msa.fr et bénéficiez de plus de 120 services.

Plus clair, plus intuitif, il a été repensé afin de faciliter la navigation depuis votre tablette et votre smartphone.



ZOOM SUR... LES ACTIONS DE L'AUTOMNE 2021



Marie HOCQUET

Animatrice

Échelons locaux du DOUBS

06 07 75 44 43

hocquet.thuy@franche-comte.msa.fr

LES COULEURS DE L'ESPOIR

L'échelon local Nord a voulu marquer la sortie de crise de cet automne par une action de promotion du dépistage organisé des cancers. Co-organisé avec l'association la L'Isloise, les élus souhaitent mettre en place une marche et une course sur un parcours de 8km au court duquel des poudres colorées seront lancées sur les participants. Trois couleurs ont été choisies afin de rappeler les couleurs des 3 cancers retenus : cancer du sein, cancer du côlon et le cancer pédiatrique. Le mois d'octobre a été choisi de manière réfléchie car il s'agit du mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein : Octobre Rose.

BIEN MANGER SANS GASPILLER

L'alimentation devient une question de santé publique qui se pose à tous. La thématique de l'anti-gaspillage s'est imposée comme une évidence dans l'échelon local Est.

Pour aborder ce thème très vaste, les élus ont eu l'idée de faire un atelier de cuisine pour apprendre ou réapprendre à cuisiner avec des produits de saison et locaux, tout en alliant les produits que l'on retrouve souvent dans nos réfrigérateurs sans savoir quoi en faire. Pour compléter cet atelier, il est prévu de faire intervenir un chef cuisinier qui travaille avec des producteurs locaux, une diététicienne ainsi que des acteurs de l'anti-gaspillage.

ATELIER DE CUISINE ANTI-GASPI

L'échelon local Ouest, aussi très intéressé par la thématique de l'alimentation s'est penché aussi sur un cours de cuisine zéro déchet en utilisant des produits locaux. Cette idée est née suite à la crise sanitaire où de nombreuses personnes se sont retrouvées démunies. C'est également grâce à une élue anciennement diététicienne et reconvertie en maraichage que l'action a abouti à un atelier culinaire.

UNE MARCHE GOURMANDE INSPIRÉE PAR LA RÉUNION

Le retour des réunions en présentiel a connu un réel engouement. Les élus étaient ravis de se retrouver, ce qui a amené à un repas de convivialité. Une bonne idée qui pourrait se dupliquer sur les autres échelons locaux

Le 1 juin 2021, a eu lieu la réunion de l'échelon local centre. Les élus de cet échelon voulaient, avant de débiter concrètement le mandat, se retrouver pour un moment de convivialité autour d'un repas proposé par la MFR de Vercel. La réunion a débuté par un temps d'échange sur les actions qu'ils voulaient faire en priorité. Les prémices d'une action se sont dessinées. Pour marquer la sortie de crise, les participants ont proposé de faire une marche gourmande sur la thématique de la prévention. Ce serait l'occasion de se rencontrer lors d'un événement familial et d'ampleur pour partager des valeurs autour de produits locaux et de s'informer sur les risques lors d'une marche. L'objectif de cette

action est double : répondre au Plan Alimentaire Territorial (PAT) et prévenir des risques ayant un impact sur la santé. Les participants aimeraient que cet événement puisse se faire la deuxième semaine de septembre.



Repas de convivialité à la MFR de Vercel



Séverine RACLOT

Animatrice

Échelons locaux de HAUTE-SAÔNE
& TERRITOIRE DE BELFORT

06 31 37 43 02

raclot.severine@franchecomte.msa.fr

PARTICIPEZ AU DÉFI ALIMENT'ACTION; MANGER LOCAL, UN PLAISIR TOTAL !

Manger local, c'est privilégier la consommation d'aliments dont la provenance est proche de chez soi, ou même dans son propre jardin.

Le Pays Vesoul - Val de Saône vous propose des temps d'échanges, animés par le CPIE de la Vallée de l'Ognon, les Incroyables Comestibles, des producteurs locaux et des professionnels de l'Alimentation et du sport, qui vous aideront à avancer sur la question de l'alimentation locale/saine dans vos assiettes, le gaspillage alimentaire...

La MSA est partenaire : l'échelon local Centre de la Haute-Saône propose de relever le défi en constituant un groupe d'une douzaine de personnes qui participeront à un cycle de 7 ateliers.

N'attendez plus, venez rejoindre l'équipe pour réaliser le défi !

OBJECTIFS

Ces ateliers pratiques, ludiques, conviviaux, avec des professionnels (producteurs, chef cuisinier, nutritionniste) permettront de :

1. Accompagner les participants à se tourner vers une alimentation plus locale, en maîtrisant son budget et en se faisant plaisir
2. Réfléchir aux habitudes d'achats et de consommation
3. Partager des moments conviviaux et échanger autour d'ateliers culinaires, nutritionnels ...
4. Rencontrer des producteurs locaux, visiter des exploitations agricoles, des magasins de vente directe
5. Retrouver le plaisir de bouger et manger sainement

Un kit sera remis à chaque participant (sac avec contact pour le suivi, calendrier du défi, outils de mesures, carnet de bord, engagement à signer). Après chaque atelier, des fiches seront remises aux participants avec un résumé de l'atelier.

N'hésitez pas à en parler autour de vous et à vous inscrire avec des amis !

PLANNING :

½ journée de lancement le 18 septembre de 10h à 12h sur Vesoul (explication du projet et rencontre des partenaires)

7 ateliers animés par le CPIE de la Vallée de la Saône les samedis matin de 10h à 12h de septembre 2021 à septembre 2022.

½ journée de clôture en septembre 2022 avec spectacle



ATELIERS :

- **atelier 1** : visite de site pour faire découvrir les produits locaux (Roulotte du Berger à Noroy le Bourg et jardin d'Hélène à Lavigney)
- **atelier 2** : visite des distributeurs locaux : AMAP île verte à Echenoz la Méline et épicerie d'Adèle à Jussey)
- **atelier 3** : atelier jardin avec les Jardins Comestibles (jardin partagé à Vesoul)
- **atelier 4** : atelier cuisine sans reste et de saison
- **atelier 5** : changement dans nos assiettes avec une diététicienne
- **atelier 6** : atelier bouger manger, atelier sportif et de promenade avec découverte de la nature
- **atelier 7** : atelier zéro gaspillage alimentaire

Inscriptions et renseignements auprès de :

Séverine RACLOT, animatrice MSA

Tél : 03.84.96.31.26

Mail : raclot.severine@franchecomte.msa.fr

Christine DOUBEY, déléguée MSA

et responsable de l'échelon local Est de la Haute-Saône

Tél. 06.76.36.51.90

Mail : christine.doubey@orange.fr



Véronique BOUVIER

Animatrice

Échelons locaux du JURA

06 31 29 20 17

bouvier.veronique@franchecomte.msa.fr

Jura

TOUR DU JURA : CYCLISTE PROFESSIONNEL

Vous aimez le sport ? Vous êtes fan de vélo ? Alors à vos agendas !

En 2021, la MSA de Franche-Comté sera partenaire de deux événements sportifs d'ampleur, la Classic Grand Besançon Doubs et le Tour du Jura qui se disputeront les 3 et 4 septembre 2021.



Ces deux courses professionnelles de cyclisme sont inscrites au calendrier de l'UCI Europe Tour et réuniront les plus grandes équipes françaises et étrangères, les mêmes qui participent actuellement au Tour de France. Les courses s'élanceront respectivement du centre-ville de Besançon et de Lons-le-Saunier et traverseront plus de 70 communes du Doubs et du Jura.

L'action est portée par l'équipe « Vie Institutionnelle » afin d'impliquer les élus MSA, acteurs des territoires et porte-drapeaux des valeurs de la MSA. Au-delà de l'épreuve sportive, ces valeurs seront portées en marge de l'évènement :

- Promotion santé
- Bienfait de l'activité physique
- Découverte des territoires
- Promotion des patrimoines locaux...

Ce partenariat sera l'occasion également de renforcer la visibilité de la MSA et renforcer ses liens avec élus locaux et partenaires. Autour du stand MSA/ASEPT, le contexte sera propice aux discussions afin de trouver des pistes de travail en commun, avec l'appui des élus MSA. A noter enfin, la couverture médiatique sera très intéressante :

- Diffusion de la course en Direct sur la chaîne L'EQUIPE
- Directs et reportages sur FRANCE 3 Bourgogne Franche-Comté

Dernière info, la MSA FC sera le parrain sur le Challenge du Meilleur Grimpeur sur ces événements. En route vers les sommets !

On a hâte d'y être. Et vous ?

Glossaire

ASEPT : Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires - CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
AMEXA : Assurance Maladie des Exploitants Agricoles - AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne - UCI : Union cycliste internationale

Un Lien Entre NOUS sans papier, c'est écologique !

Afin de recevoir cette publication en version dématérialisée, donnez-nous votre adresse mail.

Contact :

deleguescantonaux.blf@franchecomte.msa.fr

LES RÈGLES CHANGENT POUR LES NON SALARIÉS AGRICOLES EN ARRÊT DE TRAVAIL

Depuis 2014, les chefs d'exploitation agricole, les collaborateurs d'exploitation agricole et les aidants familiaux (activité agricole à titre exclusif ou principal pour le chef) peuvent bénéficier en cas d'arrêt de travail, d'indemnités journalières (AMEXA), leur permettant de percevoir des revenus de substitution, même en cas d'impossibilité de travailler. Pour cela, au 1^{er} janvier de l'année en cours, l'assuré doit être à jour de la cotisation AMEXA due au titre de l'année précédente. Les montants versés pendant la période d'arrêt s'élèvent à : 21,47€ du 4^{ème} au 28^{ème} jour d'arrêt et à 28,63€ à compter du 29^{ème} jour.

LA NOUVEAUTÉ 2021

Jusqu'à février de cette année, les indemnités journalières maladie étaient dues à compter du 8^{ème} jour d'arrêt de travail, en respect de ce que l'on appelle le délai de carence. Ce délai de carence, plus long que pour les salariés, est désormais aligné sur ces derniers. Longtemps réclamée par les exploitants agricoles, « cette évolution constitue une avancée sociale importante », selon Pascal Pernet, administrateur MSA et représentant du collège des Exploitants.

À compter du 01 février 2021 les indemnités journalières sont versées à compter d'un délai de 3 jours en cas de maladie, contre 7 jours.

LES BONNES PRATIQUES

- L'arrêt de travail papier (volets 1 et 2) doit être adressé au service médical de la MSA dans un délai de 48h à compter de la date de constatation médicale de l'incapacité de travail (sauf en cas d'hospitalisation).

OU

- Accélérez vos démarches, en transmettant simplement et rapidement vos documents numérisés ! Il est désormais possible de transmettre votre arrêt de travail scanné/photographié via votre Espace privé.
> Rubrique contact et échanges > Nous envoyer un document.



OU

- Le médecin peut transmettre électroniquement à la MSA l'arrêt de travail prescrit.

À SAVOIR

Être en arrêt de travail implique certaines obligations, dont celles de se soumettre aux contrôles organisés par le service du contrôle médical, de respecter les heures de sorties autorisées par son médecin et de s'abstenir de toute activité non autorisée.



INFOGÉRANCE : LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE FONT CONFIANCE À LA MSA ET SON SYSTÈME D'INFORMATION DE SANTÉ

Grâce à son savoir-faire, la MSA développe depuis plus de 15 ans des partenariats informatiques avec les organismes de sécurité sociale (régimes spéciaux et mutuelles), afin de leur permettre d'utiliser son système d'information de santé.

Actuellement, six organismes de sécurité sociale ont confié leur infogérance à la MSA pour optimiser l'efficacité de leur gestion de l'assurance maladie, réduire les coûts de gestion et améliorer la qualité de service.

Au total, ces partenariats représentent un volume financier d'environ deux milliards d'euros de prestations annuelles sur le risque maladie au bénéfice des 800 000 ressortissants.

Depuis 2005, la MSA met à disposition son système d'information de santé à d'autres organismes de sécurité sociale :

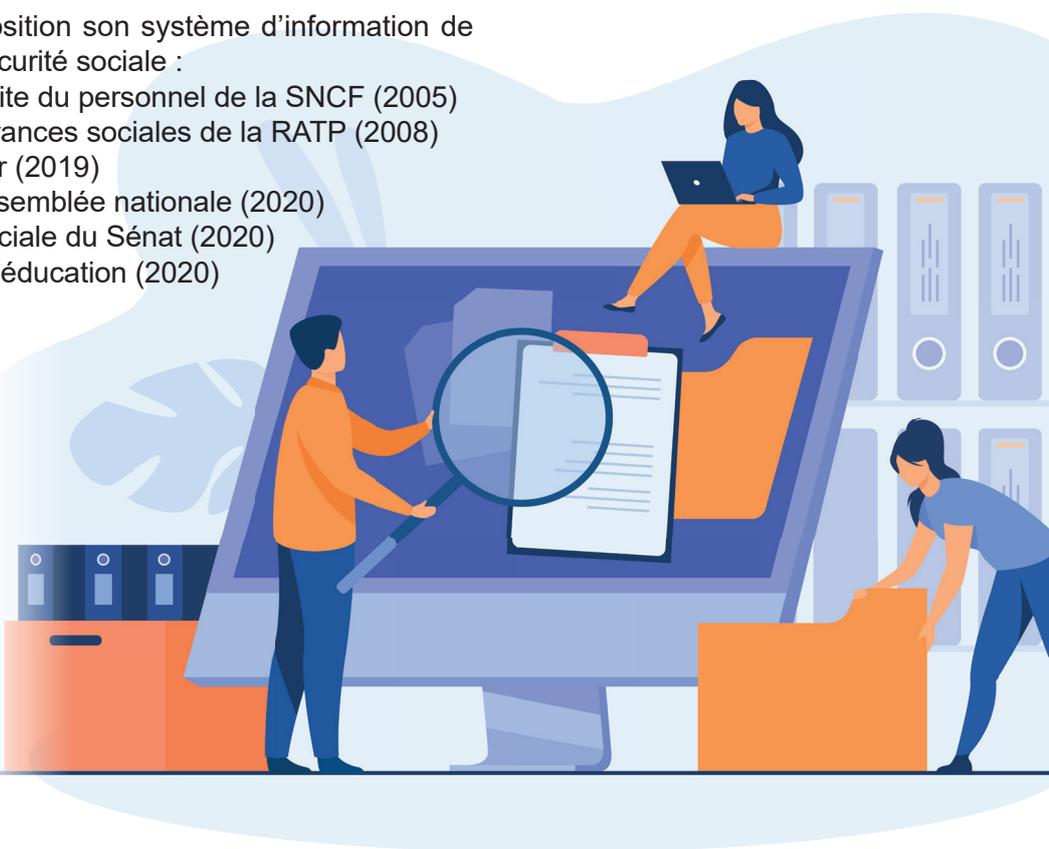
- Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF (2005)
- Caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP (2008)
- Caisse des Français de l'Étranger (2019)
- Fonds de sécurité sociale de l'Assemblée nationale (2020)
- Régime autonome de sécurité sociale du Sénat (2020)
- Mutuelle autonome générale de l'éducation (2020)

Les partenaires de la MSA peuvent ainsi bénéficier d'un système d'information dédié à la gestion simultanée de la part régime obligatoire, régime spécial et part complémentaire, et répondant aux standards de l'assurance maladie.

Le système d'information de santé de la MSA permet d'assurer la gestion d'un ensemble d'activités :

- la gestion des droits des ressortissants
- la production et la gestion des cartes Vitale
- le contrôle médical
- le remboursement des soins
- la comptabilité
- la prévention

Au-delà de l'infogérance, certains de ces régimes spéciaux sollicitent également la délégation de gestion de leurs activités auprès de la MSA. Ces activités déléguées au régime agricole peuvent concerner notamment le remboursement des frais de santé, la comptabilité, le traitement des appels téléphoniques et des courriers des ressortissants.



« Les organismes de sécurité sociale font confiance à la MSA pour améliorer l'efficacité de leur gestion de l'assurance maladie. Notre système d'information de santé repose sur des technologies performantes sur lesquelles les équipes informatiques de la MSA ont développé un fort savoir-faire. »

François-Emmanuel Blanc.
Directeur général de la Caisse centrale de la MSA

